

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juillet 2020

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Mise en place du conseil consultatif de l'attractivité du territoire

Rapporteur : M. le maire

Ce conseil a notamment pour objet de donner des avis circonstanciés sur les questions qui concernent l'attractivité économique et touristique du territoire.

Il comprend :

- le président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Hauts-de-Seine ou son représentant,
- le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine ou son représentant,
- le président de l'Union des commerçants et artisans de Sceaux ainsi que trois autres commerçants représentant les différents secteurs de la ville,
- le président de l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris ou son représentant,
- le président de l'association des commerçants du marché de Sceaux,
- le directeur du CAUE 92 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement des Hauts-de-Seine),
- trois personnes qualifiées désignées par le maire à titre d'experts
- huit membres du conseil municipal.

Un certain nombre d'acteurs complémentaires sont sollicités au gré des besoins dans l'objectif d'apporter leurs compétences d'experts sur des questions qui concernent le commerce et l'artisanat local.

Il est proposé au conseil municipal de décider d'instituer le conseil consultatif de l'attractivité du territoire et de préciser que ses membres, parmi lesquels 8 membres du conseil municipal, seront désignés par arrêté du maire ; dont 6 membres issus de la liste Vivre à Sceaux, 1 membre issu de la liste Sceaux ensemble et 1 membre issu de la liste Sceaux en commun.